



# 64



SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) • Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,  
vous trouverez ci-dessous le message de RESF 65

**Pas encore indignés ?!...**

Voilà une occasion de plus de nous rejoindre ! de mobiliser les militants, nos proches, tous ceux qui vont être scandalisés à la lecture de ce qui suit.

- Il faut que la justice rappelle la loi au préfet pour qu'il la respecte !
  - Après un référé déposé par la Cimade le préfet a été condamné mardi soir par le Tribunal Administratif de Pau à loger 2 familles de demandeurs d'asile qui étaient arrivées dans notre département depuis le 4 et le 18 mai. Sur les deux familles il promet d'en loger une à partir de jeudi. Faudra-t-il aller à nouveau devant le tribunal pour lui imposer des pénalités pour qu'il exécute la décision du TA pour la deuxième famille ?
  - Quid encore des obligations qui sont les siennes de fournir les conditions d'accueil (hébergement, nourriture) pour tout demandeur d'asile et donc pour deux autres familles arrivées les 2 et 6 juin avec deux adolescents et 2 enfants en bas-âge ?
- Faudra-t-il encore saisir le TA de Pau pour que le Préfet respecte la loi ?  
Jeudi trois familles seront-elles encore à la rue ?

Alors :

**Resf65 soutient, s'associe, appelle à participer à la manifestation organisée par la Cimade 65 jeudi 19 juin à 18h devant la préfecture.**

Tous les membres de la coordination, syndicats, partis, associations se doivent d'être présents.

Nous pensons qu'il faut montrer avec force que nous n'acceptons pas de telles pratiques, que l'argent de l'état, le nôtre, serait mieux employé à héberger ces personnes qui sont à la rue qu'à financer des pénalités...

Jean-Louis Imbert pour RESF65

cordialement  
joëlle noguère